

Délibération n°D20240119

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale  
Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX NEUF DÉCEMBRE, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 12/12/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Eric PROLA	a donné délégation à	Charles MARBOT
Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LHEMANN

**ABSENTS** : Marc LETURGIE, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

### OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN OPAH-RU ROXHANA - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

VU l'article L. 321-1 et suivant du Code de la construction et de l'habitat ;

VU la délibération n°D20180139 en date du 20 décembre 2018 autorisant la signature de la convention de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ROXHANA intervenue le 31 décembre 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 9 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que cette opération prévoit notamment le versement de subventions à destination des propriétaires afin de les accompagner dans leurs projets de réhabilitation de logements ;

CONSIDÉRANT que le montant de cette participation est fixé dans la convention, approuvée par délibération du 20 décembre 2018, selon les secteurs, le statut du propriétaire, la nature et le montant des travaux ;

CONSIDÉRANT que trois dossiers ont été présentés et sont éligibles à une subvention de la Ville d'un montant global de 1 500 € ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le montant des subventions par propriétaire telles que détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération, soit un montant total de 1 500 € ;
- **D'AUTORISER** le versement des subventions dès lors que les travaux seront réalisés et les factures acquittées ;
- **D'IMPUTER** cette dépense sur la ligne comptable 204/20422 du budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 024-212400378-20241219-D20240119-DE




**Adopté par 30 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 19/12/2024.**


Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **23 DÉC. 2024**  
et de l'affichage en date du **23 DÉC. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**Le Secrétaire,**



**Jean-Claude REY**

**Le Maire,**



**Jonathan PRIOLEAUD**

